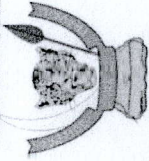


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMIP
Transparence - Équité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 132/2024

A LA SOCIETE AFRIX MARKGROUPE SARLU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 051/015/AOI/CGPMP-MSP/DEP-PARSS ASSR/2022, conclu avec le Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, pour un montant total hors taxe de dollars américains quatre cent vingt-deux mille cent quatre-vingt-cinq, cinquante centimes (USD 422 185,50) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille neuf cent cinquante-cinq, trente centimes (USD 2 955,30), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 18/07/2024.

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement

M. Claude KAVINDE MBAYI

(Signature)